

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-40/2023

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Objet : Approbation de la modification des statuts de Valence Romans Agglo

L'an deux mil vingt-trois et le cinq septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS - Virginie TARDY - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Sébastien RUAZ - Ghislaine BARTHELON

Procuration : Séverine CAPOGNA à Anne-Lise CALABRIN, Ghislaine BARTHELON à Pierre COLOMB

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2023-076A du Conseil communautaire du 28 juin 2023 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, après réflexion et considérant son projet d'aménagement communal, la mairie d'Etoile-sur-Rhône souhaite un retour du site Les Clévos à la commune sans poursuite des activités de culture scientifique sur le site. La communauté d'agglomération consciente de la difficulté de faire vivre ce site excentré et à l'écoute des projets communaux de développement a répondu favorablement à cette sollicitation et a, par délibération du 28 juin 2023, supprimer de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire le centre culturel et scientifique Les Clévos à compter du 1er janvier 2024.

Vu l'intérêt des enjeux de la culture scientifique, technique et industrielle, Valence Romans Agglo souhaite poursuivre les actions de sensibilisation auprès des différents publics dont le portage de la Fête de la science et propose de les animer au sein de la Direction Action Culturelle et Patrimoine.

Pour ce faire, il convient d'ajouter à la compétence facultative 5 « Evénements culturels » le point suivant : « Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 5 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

*« Action culturelle : irrigation culturelle, artistique et patrimoniale du territoire par :*

- *Le soutien à la politique culturelle, artistique et patrimoniale par le biais de manifestations culturelles artistiques et patrimoniales à fort rayonnement et attractivité*
- *L'organisation de projets culturels et artistiques du territoire participant au rééquilibrage des propositions en direction des territoires ruraux et péri-urbains*
- *Le soutien aux associations et établissements implantés dans les équipements de l'agglomération et participant directement au développement culturel, artistique et patrimonial*

- *Le service du patrimoine labélisé Ville et Pays d'Arrière-Pensée, Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, Maison du Mouton à Romans-sur-Isère et de la Maison des Têtes à Valence*
- *Le développement d'actions à la sensibilisation scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région ».*

Envoyé en préfecture le 07/09/2023  
Reçu en préfecture le 07/09/2023  
Publié le 07/09/2023  
ID : 026-212603195-20230905-D40\_2023-DE

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 6 septembre 2023**

**Le Maire**

**Pierre COLOMB**

